

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 août 2021 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs relevant du I de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles

NOR : SSAA2125244A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 314-4, L. 361-1 et R. 314-36 ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le décret n° 2020-1754 du 29 décembre 2020 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs relevant du I de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles imputables aux prestations prises en charge par l'Etat pour l'année 2021 sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – La décision d'autorisation budgétaire mentionnée à l'article R. 314-36 du code de l'action sociale et des familles est notifiée par le préfet aux services mentionnés au 15° de l'article L. 312-1 du même code dans un délai de soixante jours à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint à la directrice générale de la cohésion sociale,
J. JUMEL

ANNEXE

DOTATIONS RÉGIONALES LIMITATIVES RELATIVES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L. 361-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

REGIONS	Montant des dotations régionales limitatives (en euros)
AUVERGNE - RHONE-ALPES	72 011 531
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	32 250 156
BRETAGNE	39 909 866
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	28 627 496
CORSE	1 145 119
GRAND-EST	45 879 656
HAUTS-DE-FRANCE	71 604 294
ILE-DE-FRANCE	54 794 464
NORMANDIE	46 107 647
NOUVELLE-AQUITAINE	78 986 569
OCCITANIE	51 835 704
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	34 241 970
PAYS-DE-LA-LOIRE	35 522 878
GUADELOUPE	4 055 958
GUYANE	759 169
MARTINIQUE	2 351 647
MAYOTTE	489 168
REUNION	6 937 705
TOTAL	607 510 997